

		Envoyé en préfecture le 16/06/2026 Reçu en préfecture le 16/06/2026 Publié le 16/06/2026 ID : 070-247000755-20260608-BC2026_005-DE	
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT Haute-Saône ARRONDISSEMENT Lure		COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL SÉANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE	
Conclusion du compromis et acte authentique de vente relatif à la parcelle B-564 située à la ZAC des Sept Chevaux			
DÉLIBÉRATION N° BC 2026-005		L'an deux mille vingt-six, le huit juin, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, en salle de réunion au siège de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil à Luxeuil-Les-Bains 70300 sur convocation adressée par le Président le deux juin dernier. Le Bureau Communautaire nomme Alain Schelle secrétaire de séance.	
En exercice : 9 Titulaires présents : 8 Pouvoirs : 1 Absents : 1 Nombre de votants : 9		Présents : Jacques Deshayes, Alain Schelle, Claudette Faivre-Bazin, Joël Brice, Loïc Laborie, Michel Calloch, Marie-Hélène Daval, Jean-Luc Daval. Pouvoir : Frédéric Burghard à Loïc Laborie.	

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° D2026-049 du Conseil Communautaire de la CCPLx en date du 28 avril 2026 portant délégation d’attributions du Conseil Communautaire au Président, et notamment celles relatives à l’aménagement et à la commercialisation des ZAC au titre de la mandature 2026-2032 ;

Vu la délibération n° D2026-016 du Conseil Communautaire de la CCPLx en date du 30 mars 2026 relative à l’élection du Président au titre de la mandature 2026-2032 ;

Vu le procès-verbal de l’élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau Communautaire de la CCPLx en date du 30 mars 2026 au titre de la mandature 2026-2032 ;

Vu l’avis du domaine sur la valeur vénale des parcelles 564 de la section B du cadastre de la Commune de Luxeuil-les-Bains émis en date du 28 octobre 2025 par le Pôle d’Évaluation Domaniale de la Direction départementale des Finances Publiques du Doubs ;

Vu le plan de bornage et de division réalisé en date du 10 juillet 2025 relatif à la parcelle 564 de la section B du cadastre de la Commune de Luxeuil-les-Bains ;

Vu les négociations du prix de vente conclues par une offre en date du 04 novembre 2025 entre la CCPLx, représentée par Monsieur Jacques DESHAYES, Président au titre de la précédente mandature 2020-2026, et Monsieur Thierry JATTEAU, concernant la cession du lot 6, situé à la Zac des 7 chevaux à Luxeuil-les-Bains, sur la parcelle 564, de la section B du cadastre de la Commune de Luxeuil-les-Bains, pour une surface totale de 1184 m² et un prix de vente total s’élevant à 27 232 euros hors taxes (soit 23,00 € HT/m²) ;

Considérant l’activité commerciale implantée qui consiste à proposer des solutions funéraires ;

Considérant l’intérêt pour la CCPLx, au regard de sa compétence en développement économique, d’appuyer le développement des entreprises locales, le maintien et la création d’emplois par la poursuite de la vente définitive de la parcelle susvisée à Monsieur Thierry JATTEAU ;

Proposition

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'approuver l'établissement du compromis de vente, ainsi que la vente définitive de la parcelle 564 section B du cadastre de la Commune de Luxeuil-les-Bains à Monsieur Thierry JATTEAU au prix de 27 232 euros hors taxes soit 23,00 € HT/m² ;
- D'approuver la désignation de Maître Marie-Paule DURGET, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial et dénommée « Marie-Paule DURGET, Jean-Philippe BINDA et Marion LAURENT, notaires associés » pour rédiger, dans un premier temps, le compromis de vente, puis, dans un deuxième temps, l'acte authentique de vente correspondant ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdits compromis et acte authentique de vente, ainsi que tous les documents afférents à la présente délibération ;
- D'inscrire la recette correspondante au budget annexe ZAC Les 7 Chevaux, à l'article 7015.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Bureau Communautaire

- Approuve l'établissement du compromis de vente, ainsi que la vente définitive de la parcelle 564 section B du cadastre de la Commune de Luxeuil-les-Bains à Monsieur Thierry JATTEAU au prix de 27 232 euros hors taxes soit 23,00 € HT/m² ;
- Approuve la désignation de Maître Marie-Paule DURGET, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial et dénommée « Marie-Paule DURGET, Jean-Philippe BINDA et Marion LAURENT, notaires associés » pour rédiger, dans un premier temps, le compromis de vente, puis, dans un deuxième temps, l'acte authentique de vente correspondant ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdits compromis et acte authentique de vente, ainsi que tous les documents afférents à la présente délibération ;
- Inscrit la recette correspondante au budget annexe ZAC Les 7 Chevaux, à l'article 7015.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

ANNEXE

Plan de division parcellaire

